

## **Commune de BETTING**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2016**

---

Absents excusés : Blaise Alain – Fick Monique - Guthmuller Joëlle - Hellé Patricia

Date d'envoi de la convocation : 18 janvier 2016

Adoption du procès verbal de la séance du 04 décembre 2015, par les conseillers présents à cette réunion.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ajout de deux points supplémentaires relatifs à des demandes de subvention pour le projet de requalification du centre du village.

#### **INFORMATIONS et COMMUNICATIONS**

##### **SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI**

Au 15.12.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 66 dont 42 hommes et 24 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 61 %).

Au 15.01.2016

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 43 hommes et 27 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 46 (≈ 66 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

##### **SITUATION DE LA TRESORERIE**

La situation de la trésorerie présentait au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un solde créditeur de 1 727 407,97 €.

##### **POINT 1 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH – Exercice 2014**

Le Maire fait lecture du rapport d'activités de l'année 2014 de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach. Après une présentation des conseillers communautaires et de l'organigramme des services, les principaux points abordés dans ce rapport sont : les finances et subventions, les travaux, l'assainissement, le service de valorisation des déchets ménagers, le tourisme et le complexe nautique Aquagliss.

##### **POINT 2 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DE LA SORTIE AU BOWLING DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ESTIVALES**

Durant les animations estivales, une sortie était prévue le lundi 10 août au Bowling de Saint Avold. Ce jour-là, le groupe s'est retrouvé devant les portes closes de l'établissement, sans aucune explication. L'activité a donc été annulée et la commune a réglé la facture de 170,00 € pour le déplacement à la société Weber Littig de L'Hôpital.

En dédommagement, le Bowling de Saint Avold nous a transmis un chèque d'un montant équivalent pour couvrir les frais de transport.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'encaisser ce chèque de 170,00 € TTC.

**POINT 3 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE DU VILLAGE AU TITRE DE L'AIDE MOSELLANE A L'INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES (AMITER)**

Le Maire présente au conseil municipal l'opération de requalification du centre du village comprenant l'effacement des réseaux et l'aménagement des voiries sur le secteur de la rue de la Croix, chemin de Béning, rue Principale (entrée du village jusqu'à l'église), et des places de la Fontaine et de la rue de la Croix.

Le plan de financement :

montant total de l'opération	1 421 250,00 € HT
subvention AMITER escomptée (35 %)	497 437,50 €
subvention amendes de police	montant non connu
subvention Sous Préfecture sollicitée (30 % des travaux éligibles)	300 000,00 €
subvention Communauté de Communes de Freyning Merlebach	32 424,14 €
subvention Syndicat d'Electricité de Forbach sollicitée	20 000,00 €
part communale :	montant restant à payer après déduction des subventions obtenues

Le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet,
- approuve la réalisation de cette opération,
- adopte le plan de financement,
- adhère au dispositif AMITER et sollicite une subvention du Conseil Départemental à ce titre,
- autorise le Maire à déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

**POINT 4 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE DU VILLAGE**

Le Maire présente au conseil municipal l'opération de requalification du centre du village comprenant l'effacement des réseaux et l'aménagement des voiries sur le secteur de la rue de la Croix, chemin de Béning, rue Principale (entrée du village jusqu'à l'église), et des places de la Fontaine et de la rue de la Croix.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire à déposer toutes demandes de subvention ou de dotation susceptibles de financer ce projet de requalification.

**POINT 5 : MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF**

Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Cette redevance est complémentaire de la redevance d'occupation du domaine public que nous percevons déjà chaque année.

L'article 2 du décret n°2015-334 précise la formule de calcul du plafond de la redevance provisoire à verser aux communes, comme suit :

- le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus,
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la formule de calcul de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

**POINT 6 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

L'assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail d'un agent titulaire à temps non complet, selon les nécessités du service, lorsque cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, notamment le mercredi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'agent qui exerce les fonctions suivantes : entretien des locaux de l'école primaire et de la mairie.

Le Maire, propose que la durée du temps de travail passe de 12,17 / 35<sup>ème</sup> à 12,95 / 35<sup>ème</sup>.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette nouvelle durée hebdomadaire du temps de travail qui sera de 12,95 / 35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

**POINT 7 : DEMANDES DE SUBVENTION**

**Société d'Histoire du Pays Naborien**

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2016. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2016.

**Association Sportive de Betting**

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Sportive de Betting pour faire face aux charges croissantes du club qui compte 70 licenciés (dirigeants, arbitres, séniors, jeunes).

**POINT 8 : DIVERS**

**Remerciements**

Le Secours Populaire Français remercie le conseil municipal pour la subvention de 50 € accordée à l'association.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

CHABOUSSIE P.

COLETTI D.

FLAUSS L.

HAMAN J.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.